

Les sciences des religions à l'UQAM : 1969, 2019. Éléments pour une archéologie croisée

Pierre LUCIER *

Résumé : 1969, 2019 : ces deux moments du parcours du Département de sciences des religions sont présentés à la façon d'instantanés, plus attentifs aux différences et aux ruptures qu'aux transitions et aux évolutions. Sont d'abord décrits les traits majeurs des faits et du pensable qui président à l'un et à l'autre de ces moments ; ils sont examinés ici sous l'angle de la situation socioculturelle du religieux, des encadrements juridico-institutionnels et des paradigmes épistémologiques dominants. On s'emploie ensuite, archéologie appelant prospective, à cerner les enjeux de discernement qui, dans chacun de ces deux moments, ont été et pourraient être liés à cette aventure scientifique. L'identification de ces enjeux gravite autour de l'approche religiologique, de la détermination de l'objet d'étude, de la pratique des disciplines et des méthodes, de la portée professionnelle des formations et du pilotage stratégique de la trajectoire institutionnelle. En guise d'envoi, le propos se conclut par des vœux d'anniversaire.

Mots clés : sciences des religions, religiologie, théologie, université, UQAM, Révolution tranquille, confessionnalité, laïcité

L'approche adoptée pour cet exposé consiste essentiellement en une mise en perspective d'une piste de décollage et d'une piste d'atterrissage, l'une correspondant au point de départ – 1969 – et

* Pierre Lucier est professeur associé à la Chaire Fernand-Dumont sur la culture de l'INRS, dont il fut le titulaire de 2006 à 2010, et professeur invité au Département de sciences des religions de l'UQAM depuis 2006.

l'autre à la conjoncture présente – 2019¹. On s'emploiera ainsi à cerner et à éclairer ces deux moments de la trajectoire cinquantenaire du Département de sciences des religions de l'UQAM, sans entreprendre de parcourir les chemins d'histoire qui les relie et les séparent. Ces deux moments seront plutôt saisis à la façon de deux instantanés, plus attentifs aux différences et aux ruptures qui les caractérisent qu'au déroulement des événements qui ont pu marquer le passage de l'un à l'autre². Quelques faits d'histoire seront mentionnés en cours de route, mais ce ne sera que pour mieux illustrer ou confirmer la saisie des deux moments ciblés.

On procédera en deux étapes. Dans la première, on brosera quelques traits des faits et du pensable qui président à l'un et à l'autre de ces deux moments. 1969, 2019 : deux contextes, deux états de choses, deux positivités, deux façons de problématiser et d'aménager, deux ordres du discours et de l'action – deux *épistémès*. On le fera en privilégiant des angles d'observation et d'analyse assez larges et inclusifs pour permettre à la fois la saisie des différences et la cohérence du regard. Dans la deuxième étape, et à la lumière de la première, on entend s'intéresser aux enjeux de discernement et de décision qui, à chacune des extrémités de ce demi-siècle, ont été et pourraient être ceux de ce département.

¹ Ce texte est issu d'une conférence présentée en août 2019. Plus de trois années se sont écoulées depuis, avec leur lot d'événements institutionnels et législatifs, sociaux aussi, dont celui de la pandémie COVID-19. Des actes ne se prêtent évidemment pas aux ajustements *post factum*, mais on devra tout de même en tenir compte à l'occasion.

² À seule fin d'être au clair sur son lieu d'analyse, l'auteur doit faire état de l'impression tenace que, tout au long de ces 50 années, de diverses manières et en diverses positions, il n'a jamais vraiment cessé de suivre l'itinéraire de ce département. En 1968-1969, il était chargé de cours au Département de Philosophie du Collège Sainte-Marie et, en 1969-1970, chargé de cours à ce même département, alors devenu département de l'UQAM ; dans les deux cas, voisin des collègues du Département de sciences religieuses, dont le directeur fondateur Raymond Bourgault, le professeur émérite Louis Rousseau et, peu après, la professeure émérite Anita Caron. Tout au long des années qui suivirent, à la faveur des contacts maintenus avec d'anciennes étudiantes et d'anciens étudiants de l'Université de Montréal devenus membres du corps professoral à l'UQAM – les Guy Ménard, Éric Volant, Marie-Andrée Roy et Jacques Pierre –, de même que dans le cadre de diverses fonctions exercées dans le système d'éducation, il y aura de nombreux croisements de routes, dont, en 2006, l'invitation à rejoindre le département.

1969, 2019 : deux mondes à capter et à lire, dont le premier se révèle évidemment mieux à distance et dont le second est toujours en cours dans le clair-obscur de l'inévitable pari qu'est le décodage de l'opportun, du faisable et du durable. L'archéologie – car c'est de cela qu'il s'agit, et non vraiment d'histoire – lorgnera ainsi la prospective. C'est que, si, du premier moment, on connaît maintenant l'essentiel des enracinements, des préparations et des évolutions, les vecteurs du second s'esquissent sans doute, mais sans qu'on puisse en saisir pleinement tous les éléments de fécondité et de longévité.

1969, 2019 : deux contextes, deux « épistémès »

Pour camper les univers contrastés de 1969 et de 2019, quelques brèves évocations esquissées selon trois points d'observation : 1) la situation socioculturelle du religieux au Québec ; 2) les encadrements juridico-institutionnels réglant les rapports du religieux et des services publics en éducation ; 3) les paradigmes épistémologiques et universitaires dominants de l'étude du religieux.

La situation socioculturelle du religieux au Québec

En 1969, la conjoncture québécoise du religieux est toujours marquée par l'emprise massive de la religion, essentiellement chrétienne et surtout catholique romaine, sur l'ensemble de la société québécoise. Au début des années 1960, la « Révolution tranquille » et le concile Vatican II ont assurément été des moments de forte interrogation et d'ébranlements profonds, mais l'édifice demeure solide, même si des lézardes semblent gruger le solage de la maison. Le Québec demeure une société « sous influence » religieuse, d'autant plus que les dépoussiérages et les renouveaux conciliaires semblent avoir donné une nouvelle vigueur à certains groupes croyants, eux-mêmes désireux de changement. Des « catholiques de gauche » participent ainsi à ces volontés de progrès et ont pignon sur rue, jusque dans les revues liées à des ordres religieux bien établis, notamment à *Maintenant* et à *Relations*.

Derrière cette apparente vigueur, il y a pourtant des faits qui ne trompent pas : des prêtres et des religieux et religieuses quittent en grand nombre leur ministère et leur mode de vie ; la pratique

religieuse des fidèles est en chute libre, surtout en milieu urbain ; un nombre croissant de croyantes et de croyants, même parmi les plus convaincus, prennent leurs distances par rapport au discours officiel de l'Église catholique, notamment quant aux enseignements d'*Humanae vitae* (1968) ; nombre de croyants sont déçus de voir l'appareil romain sonner si tôt et si abruptement la « fin de la récréation » conciliaire. Le Québec semble entré de plain-pied dans les mouvements occidentaux de sécularisation et dans ce qui a des traits d'une « sortie de la religion », encore relativement discrète dans les institutions et dans l'espace public, mais sûrement bien engagée dans les comportements quotidiens, dans les attitudes et dans les valeurs d'adhésion.

Devenus banals à force de redites, ces traits de situation, cinquante ans plus tard, ont l'air d'évocations d'histoire ancienne ; en tout cas, ils disent bien peu de la situation présente. Car, si ne subsistaient pas les signes chrétiens et catholiques qui ont marqué le Québec et qui se retrouvent partout sur le territoire, dans les paysages, dans les institutions, dans la toponymie, dans le discours public et médiatique, voire dans certaines structures de comportement collectif, c'est de repli et de retrait qu'il faudrait maintenant surtout parler. En 2019, les congrégations religieuses soignent leurs personnes âgées, enterrent leurs morts et liquident leurs biens avant de fermer les livres ; les églises locales recrutent leurs ministres dans les anciennes terres de mission ; les églises sont vendues et recyclées ; les paroisses sont fusionnées ; des fidèles meurent sans « les secours de la religion » et sans « funérailles à l'église » ; les autorités ecclésiastiques sont discrètes et marginalisées, souvent embourbées dans des combats d'arrière-garde ou, pire, dans des scandales de bas étage ; les porte-parole des églises naguère triomphantes ne participent même pas aux débats publics portant sur la laïcité ou aux discussions entourant la présence du crucifix à l'Assemblée nationale.

Paradoxalement, le religieux est actuellement encore très présent dans les médias et dans le débat public, mais c'est davantage comme fait témoin que comme enjeu de conviction ; davantage comme symptôme d'autres enjeux, notamment identitaires, que comme une affaire de vision du monde, de quête du sens et de positionnement éthique. La commission Bouchard-Taylor est née des accommodements en matière « culturelle » et non de quelque enjeu de croyance ; et c'est beaucoup le port de signes religieux qui

accapare aujourd'hui l'attention dans les discussions sur la place du religieux dans l'espace public et dans l'appareil de l'État. Les observateurs et observatrices ont beau prendre acte de ces décrochages, la religion semble réapparaître par la porte de service, plus ou moins folklorisée et patrimonialisée par ceux qui s'inquiètent d'identité et de continuité collectives, très rarement comme objet de foi. Cela n'empêche pas par ailleurs que cette présence tenace du religieux s'accompagne de profondes ruptures dans les dynamiques de transmission des familles et des communautés, des ruptures dont témoigne à l'évidence la montée d'une ignorance abyssale des fondamentaux en matière de religion et d'héritage religieux. « Religion culturelle », « exculturation », « déliaison », « mémoire », « empreinte » : les insistances varient, mais elles pointent fondamentalement toutes dans la même direction du délitement et de l'évaporation.

1969, 2019 : un monde sépare nettement ces deux moments et les instantanés qu'on peut en tirer. À vrai dire, si le religieux n'est peut-être pas vraiment moins ou plus présent dans l'un ou dans l'autre, c'est manifestement d'un autre religieux qu'il s'agit, d'un autre type de présence, d'une autre façon de gérer collectivement cette présence. Engrangeons ces premiers éléments à la manière d'un fond de scène et poursuivons notre regard croisé en examinant maintenant les balises juridico-institutionnelles de l'aménagement du religieux dans la société québécoise, spécialement en ce qui touche les services publics en éducation.

Les encadrements juridico-institutionnels

En 1969, en éducation, les encadrements juridico-institutionnels de la gestion collective du religieux au Québec sont toujours opérants et tricotés serrés. Les lois de réforme de 1964 ont bien permis l'entrée massive de l'État dans ce champ et recadré les pouvoirs des Églises catholique et protestantes, mais sans vraiment modifier l'essentiel : l'« Instruction publique » est toujours structurée en fonction de l'appartenance catholique ou protestante. Les commissions scolaires sont toujours confessionnelles, constitutionnellement catholiques et protestantes à Montréal et à Québec, désignées pour catholiques ou protestants ailleurs en province, et on assure dans leurs écoles un enseignement moral et religieux catholique ou protestant. Les

comités confessionnels ont été intégrés au nouveau Conseil supérieur de l'éducation et leur composition a été substantiellement modifiée, notamment pour briser le monopole des évêques catholiques, naguère encore tous membres de l'ancien comité catholique, mais la composition du Conseil lui-même demeure établie et répartie selon les appartenances confessionnelles. Le ministère de l'Éducation devient effectivement le maître d'œuvre du système, mais il a deux sous-ministres associés, qui, selon les termes de la loi, sont nommés après consultation du comité catholique ou du comité protestant du Conseil supérieur de l'éducation.

Dans l'enseignement collégial, nouveau et donc moins déterminé historiquement, le passage des collèges classiques et des séminaires aux nouveaux cégeps bat son plein. Une « mission » de création sillonne le Québec, négociant cessions et achats, lançant des opérations en vue d'une offre de services immédiate, convenant de transitions rapides des statuts privés et confessionnels vers un statut public sans allégeance religieuse, encadrant les associations avec d'autres établissements, tels des écoles d'infirmières et des instituts de technologie et d'arts appliqués.

Dans les universités, les choses bougent aussi à grands pas. En théologie et en études religieuses comme ailleurs, on doit rapidement réaménager les programmes pour pouvoir accueillir une population étudiante qui entrera dorénavant à l'université après 13 années d'études, dont 11 à l'école de base et deux au collège, et pour des baccalauréats généralement d'une durée de trois années, et non de quatre années comme dans l'ensemble de l'Amérique du Nord. Un énorme chantier d'uniformisation est ainsi imposé aux institutions francophones et anglophones, qui avaient jusque-là évolué comme deux systèmes parallèles et fort différents. En 1967, l'Université de Montréal avait obtenu une nouvelle charte, laïque cette fois, et, quoique toujours de droit privé, elle affichait son « caractère public » dans le préambule de sa charte. L'archevêque catholique romain de Montréal n'en sera plus le chancelier, mais il sera « modérateur » des « facultés ecclésiastiques », nommément de la Faculté de théologie, alors elle-même déménagée sur le campus et intégrée dans les instances universitaires communes, rassemblant désormais la plupart des centres de formation théologique des communautés religieuses. Ainsi remodelée, la faculté de théologie de l'Université de Montréal connaît alors une nouvelle vigueur, une forte croissance et une

diversification de l'effectif étudiant, où se côtoient dorénavant femmes et hommes, clercs et non-clercs.

Le fait universitaire le plus marquant de cette année 1969 demeure évidemment la première année de fonctionnement de l'Université du Québec. Première université à être créée par une loi publique, présentée à l'initiative du Gouvernement et unanimement adoptée par l'Assemblée nationale, l'Université du Québec inaugurerait sa trajectoire cette année même, notamment avec des constituantes générales à Montréal, Trois-Rivières et Chicoutimi. La mise sur pied de l'UQAM était la réponse apportée à la conviction largement consensuelle qu'il fallait à Montréal une deuxième université de langue française. Le Collège Sainte-Marie, qui, avec l'École des beaux-arts et trois écoles normales montréalaises, a formé le cœur de la nouvelle université, s'y préparait d'ailleurs activement et systématiquement depuis plusieurs années – trop même, selon certains. Dès le début des années 1960, ce collège classique urbain avait développé des programmes de baccalauréat ès arts avec « concentrations » et « spécialisations », qui ressemblaient de plus en plus au 1^{er} cycle nord-américain – un modèle d'ailleurs vigoureusement mais vainement promu devant la commission Parent. Le Collège Sainte-Marie s'était aussi préparé à cette transition en prenant la décision, peu banale pour une institution confessionnelle, mais défendue vaillamment et avec succès devant les autorités romaines, de supprimer le caractère obligatoire des cours de sciences religieuses à contenu confessionnel pour les remplacer par de nouveaux cours en histoire des religions, puis en « religiologie ».

Tel fut le lieu de naissance du département aujourd'hui cinquantaire. C'est dans ce contexte effervescent de la réingénierie du système d'éducation et de la création d'une nouvelle université que, dans le sillage d'un collège classique lui-même en ébullition, ce département a élaboré son projet dorénavant universitaire de plein droit et établi son statut de composante fondatrice de l'UQAM. Émergeait ainsi une nouvelle conjoncture pour l'encadrement juridico-institutionnel de l'étude du religieux. Un acteur d'un type nouveau apparaissait, l'Université du Québec, de statut public et sans attaches confessionnelles, sans charte pontificale ou royale, clairement engagée à l'UQAM dans une étude du religieux affranchie de toute allégeance confessionnelle – un cas unique dans le Québec francophone de 1969.

2019 : à l'évidence, et sans qu'il soit besoin d'insister, notre instantané fait voir une image bien différente. Les commissions scolaires³ sont maintenant des instances dont l'identification est linguistique et non plus confessionnelle ; l'enseignement moral et religieux catholique ou protestant naguère offert dans les écoles publiques a cédé la place au cours d'Éthique et culture religieuse (ECR), dont l'approche pour le volet religieux est essentiellement culturelle, explicitement non confessionnelle, conformément au nouveau statut juridico-institutionnel du système scolaire ; le Conseil supérieur de l'éducation et le Ministère lui-même ne comportent plus aucune référence confessionnelle. Au niveau collégial, les cégeps ont atteint leur vitesse de croisière – ils célèbrent aussi, cette année même, leur cinquantième anniversaire – et ont un statut laïc bien établi, seuls demeurant confessionnels quelques collèges privés, la plupart tout de même gérés par des corporations laïques.

Le monde universitaire a lui-même bien changé en ce qui a trait à l'étude du religieux. L'Université de Montréal et l'Université de Sherbrooke ont dissous récemment leurs facultés de théologie, dûment canoniques dans les deux cas, sans même qu'il y ait eu la moindre protestation publique de ceux-là mêmes qui, il y a 50 ans, défendaient farouchement leur position d'autorité. En dehors de l'Université Laval, toujours active, la théologie canoniquement encadrée s'est pratiquement repliée dans l'Institut de théologie que les sulpiciens de Montréal ont obtenu de rétablir pour former les futurs prêtres et agents de pastorale. Quant à McGill, les « *Religious Studies* », qui entretenaient des liens institutionnels avec trois collèges protestants de formation théologique et qui y décernaient leurs diplômes, notamment en « *Divinity* », ont récemment aussi abandonné leur statut de faculté pour devenir une « école constituante » de la Faculté des arts. Des programmes de théologie ou de « *Sacred Theology* » sont toujours offerts dans les nouvelles instances des Universités de Montréal, de Sherbrooke et de McGill, mais sans qu'on puisse savoir comment vont dorénavant fonctionner les divers dispositifs d'accréditation confessionnelle généralement

³ Présentée le 1^{er} octobre 2019 et sanctionnée le 8 février 2020, la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires* (projet de loi 40) a remplacé les commissions scolaires par des centres de services scolaires et, sauf pour le secteur de langue anglaise, aboli les élections au suffrage universel.

observés dans ces champs de savoir aux « appellations d'origine contrôlée ».

Pour sa part, l'Université du Québec, aujourd'hui implantée sur l'ensemble du territoire avec ses dix établissements, est toujours clairement une université de nature laïque. Eu égard à l'étude du religieux, elle est, en fait à l'UQAM, nettement engagée, comme il y a 50 ans, dans des approches de sciences humaines explicitement non confessionnelles. Ailleurs, l'Université du Québec a abandonné les enseignements de caractère proprement théologique qu'elle avait assurés par entente pendant plusieurs années à Trois-Rivières, Chicoutimi et Rimouski et intégré aux sciences humaines et aux sciences de l'éducation les activités qu'elle mène sur les questions de religion.

Sur un plan plus global, qu'il suffise de mentionner les débats et les opérations législatives toutes récentes sur la laïcité de l'État⁴. Alors que, il y a 50 ans, on s'employait à pratiquer les premières brèches dans la confessionnalité des services publics et à s'engager sur la voie d'une première laïcisation, les discussions actuelles portent explicitement sur une laïcité de l'État et des services publics considérée comme la « suite logique » des opérations alors naissantes. Si, par inflation verbale il est vrai, on avait pu parler d'un « concordat » pour décrire les arrangements des années 1960 entre les Églises et l'État, sans doute faudrait-il maintenant parler plutôt de « divorce à l'amiable », peut-être même « *in absentia* ». Sans drame collectif et sans émeute sur la Colline du Parlement, le crucifix a quitté le Salon bleu en juillet 2019.

1969, 2019 : oui, vraiment, un monde sépare ces deux moments du périple du département cinquantenaire. Les questions structurelles en litige ou en discussion sont différentes, et, de toute évidence, reprendre maintenant certains débats d'il y a 50 ans équivaldrait, comme on dit couramment, à « enfoncer des portes ouvertes ».

⁴ La *Loi sur la laïcité de l'État* (projet de loi 21) a été adoptée le 17 juin 2019.

Les paradigmes épistémologiques et universitaires dominants de l'étude du religieux

Il convient aussi d'examiner de plus près le contexte épistémologique dans lequel se situe chacun des deux moments du parcours départemental. Contexte épistémologique : c'est-à-dire ce référentiel conceptuel et paradigmatique dans lequel doit se situer quiconque entend se livrer, à un moment donné de l'état des savoirs, à une démarche scientifique de compréhension et d'explication – ici, du fait religieux. Et cela, avec des incidences épistémologiques tout aussi énormes, dans le contexte plus large de la façon de concevoir et de pratiquer l'institution universitaire.

En 1969, quiconque entreprend, au Québec, de penser le religieux à l'université est forcément immergé dans un environnement épistémologique dominé par les paradigmes de la théologie, catholique chez les francophones, plurielle mais essentiellement chrétienne chez les anglophones. Et ce n'est qu'à la faveur de niches ciblées qu'y pointent des études du religieux qu'on peut rattacher aux sciences humaines et sociales. Chez les francophones, les facultés de théologie ont statut formellement canonique, tout comme la plupart des institutions universitaires auxquelles ces facultés appartiennent. Et la théologie – la théologie proprement dite et formellement considérée comme geste spécifique d'interprétation – y est essentiellement pratiquée comme l'intelligence d'une foi particulière. Même quand elle est créative, la théologie évolue constitutivement dans le sillage d'un ensemble de croyances particulières.

Cela, il est vrai, c'est le cœur et le noyau dur de l'entreprise. Il faut tout de même dire que, dans les centres d'études théologiques d'ici et d'ailleurs, tous les savoirs et toutes les disciplines étaient, en 1969, très inégalement dans l'orbite de ce point focal. C'était notamment le cas de l'étude des langues et civilisations anciennes, de l'histoire, de l'histoire des doctrines et des institutions, du vaste domaine des études exégétiques notablement bien développé dès cette période, voire de l'étude des stratégies d'intervention pastorale et des arts de la communication. En 1969, on pouvait aussi voir s'affirmer ici et là, nourris par des études faites à l'étranger, des intérêts plus marqués pour les sciences humaines, notamment en psychologie, en sociologie et en anthropologie. Tel ou tel universitaire pouvait même, dans cet environnement massivement

théologique, s'afficher comme « religiologue », à l'instar des religiologues uqamiens. Il faut dire aussi qu'une bonne part de la théologie pratiquée et enseignée dans les centres québécois d'alors traitait de contenus sensiblement « souples » en comparaison des enseignements traditionnels de théologie dogmatique : ni les anathèmes des conciles, ni les hérésies christologiques et trinitaires, ni les querelles sur la grâce, ni même les débats sur les « sources de la Révélation » ne figuraient vraiment parmi les questions d'examen !

Ces nuances de lecture concernant la théologie dominante sont évoquées ici à seule fin de mieux souligner que tout n'était pas pour autant fondamentalement changé à ce qui a été décrit plus haut comme les paradigmes épistémologiques dominants. C'est que, éloignées ou proches du discours théologique formellement considéré, toutes les démarches intellectuelles ou scientifiques menées dans une faculté confessionnelle ou canonique étaient dans la mouvance, plus ou moins affirmée et imposée, de règles d'autorité et d'accréditation et, à des degrés variables, soumises à un devoir de conformité. Y change aussi peu le fait que la gestion de la chose ait pu se faire de façon plus ou moins arrangeante dans tel ou tel établissement.

Ces rappels laissent deviner l'ampleur du défi du jeune département uqamien, résolu à penser le religieux dans un cadre différent de tout ce qui se faisait ici depuis plus d'un siècle, du moins chez les francophones. L'UQAM devait dès lors marquer sa différence et sa spécificité. D'où l'importance d'un discours institutionnel qui, au départ, s'est souvent défini par la négative, par ce qu'il ne voulait et ne devait pas être, c'est-à-dire une étude confessionnelle du religieux, associée à un corpus particulier de croyances, régie par une obligation de « penser selon » et de rendre des comptes à des instances de contrôle de l'orthodoxie.

Ce contexte épistémologique de l'étude du religieux s'inscrivait dans un contexte plus large, celui de l'état même de l'université et des façons concrètes d'y œuvrer et de la développer. En 1969, disons sommairement que ce contexte était fortement marqué par une volonté collective de bâtir et d'accréditer une institution à laquelle on s'identifiait et dont on attendait beaucoup pour le développement général de la société. C'était facilement observable dans l'UQAM naissante, dont les acteurs exprimaient, et non sans turbulence, une

vision centrée sur le progrès social, la démocratisation de la culture et l'accroissement de l'accessibilité des études universitaires.

Ce climat effervescent animait tout de même une vie universitaire de type plutôt traditionnel, fondamentalement axée sur l'enseignement et encore peu engagée dans les rouages de la recherche. 1969 : c'est bien avant la reconfiguration des organismes subventionnaires fédéraux en sciences humaines et sociales, bien avant la création des organismes subventionnaires québécois – la Formation de chercheurs et actions concertées (FCAC) commençait tout juste alors ses activités comme programme défini à l'intérieur même du budget du ministère de l'Éducation. À Québec, on s'intéressait aux travaux de l'OCDE sur la mesure de l'activité scientifique, manuel de Frascati en référence, mais ce ne sera qu'en 1971 que seront formulés, encore très généraux et sans moyens importants, les premiers principes de base d'une politique de développement scientifique⁵. C'est dire que la vie universitaire était encore bien modestement sollicitée par les impératifs de la recherche subventionnée, la recherche en sciences humaines consistant le plus souvent en travaux, solitaires et peu coûteux, orientés vers l'enseignement et la publication. Le département uqamien est né dans cet univers : explorations théoriques et documentaires, observations empiriques limitées, réflexions et approfondissements individuels et en équipes, élaborations de projets de formation, partages d'expériences, publications individuelles ou regroupées, etc.

S'agissant de l'un ou de l'autre des deux niveaux du contexte épistémologique évoqué ici, 2019 nous plonge dans un monde radicalement différent. Disons-le d'emblée : d'une part, la théologie et ses paradigmes ne sont vraiment plus dominants et, d'autre part, l'université est elle-même une institution engagée dans des voies différentes.

La théologie, d'abord. Le moins qu'on puisse dire, c'est qu'elle est notoirement en repli, et pas seulement ici. Tout invite même à

⁵ *Les principes de la politique scientifique du Québec*, 15 décembre 1971, document déposé par le Comité ministériel des politiques scientifiques du Québec, présidé par Guy Saint-Pierre, alors ministre de l'Éducation. Un Livre vert (*Pour une politique québécoise de la recherche scientifique*) paraîtra en 1979 et un Livre blanc (*Un projet collectif. Énoncé d'orientations et plan d'action pour la mise en œuvre d'une politique québécoise de la recherche scientifique.*), en 1980.

penser que ni les autorités ecclésiales ni les fidèles ne semblent beaucoup souhaiter qu'une théologie forte et créative vienne « compliquer » la vie de la communauté croyante et de ses « pasteurs ». À l'évidence, on est loin du bouillonnement intellectuel préconciliaire et conciliaire qui animait encore 1969.

On peut estimer qu'une entreprise scientifique qui se définirait maintenant d'abord par opposition à la théologie comme savoir confessionnel tomberait vite à plat, faute de... combattants ! Prenons tout de même acte de deux conséquences majeures qui découlent de cette mutation et qui ont une énorme importance épistémologique. Il y a d'abord que le fait même de ce repli contribue indirectement à un certain affaiblissement de l'objet étudié. Nées pour l'essentiel dans les interstices du religieux institué et de ses doctrines, les sciences humaines des religions se sont longtemps définies par leur projet de penser le religieux autrement que théologiquement, trouvant même dans la vigueur du discours théologique un tremplin pour affirmer la validité et la nécessité de leur propre regard. Vu sous cet angle, le retrait observé de la théologie ne constitue pas vraiment un atout stratégique pour les sciences des religions.

Comme effet collatéral, l'intérêt traditionnel de la théologie pour l'articulation du discours doctrinal et pour les discussions théoriques et philosophiques, voire idéologiques, n'est plus le stimulant qu'il a été pour les sciences humaines du religieux. Alors que, même comme savoir confessionnel, la théologie avait gardé quelque chose du projet originel de la « théologie » grecque et de son propos de saisir le *logos* du divin, l'intérêt s'est progressivement déplacé vers l'étude des faits et des pratiques que, naguère encore et pas toujours sans évoquer la superstition, on aimait appeler la « religion populaire ». L'univers des constructions conceptuelles semble ainsi peu à peu délaissé au profit d'une prise en considération accueillante de ce qui se passe concrètement chez les individus et chez les groupes qui se disent religieux et qui disent le religieux. Cela marque assurément un gain net pour l'intelligence du religieux et pour les sciences des religions, une sorte d'immersion dans la réalité de l'expérimenté et du vécu. Un risque aussi, pouvons-nous penser : celui de glisser vers le folklorique, voire vers l'insolite du « cabinet des curiosités », la religion consistant dès lors en ce qu'en bricolent les individus plutôt qu'en quelque compendium d'affirmations ayant prétention de rationalité et fonction de vision du monde, de règle de vie et de voie de salut.

Une autre conséquence majeure de ce repli, c'est le déplacement des théologiens et des théologiennes vers les sciences humaines des religions. Ce qui, en 1969, était original et parfois doucement suspecté est devenu un terrain abondamment fréquenté, comme le montre clairement la production actuelle : beaucoup de monde, dans les centres d'études théologiques qui restent, semble vouloir naviguer en sciences humaines des religions. Voilà qui change radicalement la donne par rapport à 1969.

Cet intérêt nouvellement et progressivement partagé n'est évidemment pas sans cause. Ici comme ailleurs, bien des choses ont évolué, surtout depuis le tournant des années 2000. Tensions mondiales et flux migratoires obligent, on observe une recrudescence d'intérêt pour l'étude des religions, surtout quant aux liens qu'elles entretiennent avec l'ensemble des réalités culturelles, sociales et politiques. Le fait religieux est de plus en plus perçu comme une dimension des trajectoires des individus et des sociétés, inextricablement tissées de composantes culturelles, sociales, identitaires, économiques, politiques, historiques, etc. Il en résulte que, en des temps où la planète pourrait « sauter pour motifs religieux », personne ne voit bien comment étudier valablement le religieux sans recourir à des approches et à des savoirs diversifiés permettant, sur les terrains mêmes de la vie individuelle et sociale, de le saisir dans sa réalité multidimensionnelle : c'est sans doute pour cela qu'une bonne partie de la production universitaire actuelle sur le fait religieux est dans la mouvance des méthodes et des perspectives des études culturelles, sociologiques et politiques. On prend ainsi acte de ce que l'étude du religieux exige d'être pratiquée en lien avec l'ensemble du champ culturel, social, économique et politique, voire géopolitique, dans lequel il constitue un des discours structurants. Plus même : dans la mesure où il est une entreprise de structuration symbolique, le religieux apparaît comme fondamentalement lié à l'ensemble des fonctions humaines de symbolisation et de structuration.

Ces mutations majeures se déploient dans un contexte universitaire mondial qui a peu à voir avec celui de 1969. Devenue « institution de masse » et considérée comme un rouage du développement économique et de la prospérité des sociétés dites « du savoir », l'université d'aujourd'hui est travaillée par des forces qui viennent largement d'ailleurs et qu'elle ne maîtrise pas vraiment. Maintenant établie en véritable système, la recherche,

particulièrement la recherche subventionnée, a puissamment contribué à restructurer l'université, à redessiner et à imposer aussi bien ses nouvelles hiérarchies internes que ses réseaux et partenariats externes. En fait, c'est beaucoup par les canaux de la recherche que, depuis une bonne vingtaine d'années, les universités ont accès à de nouvelles ressources financières et matérielles. Pour leur part, les professeures et professeurs chercheurs se sont réseautés par-delà leurs propres établissements, de sorte que des collègues de tous les coins du monde peuvent maintenant communiquer entre eux aussi régulièrement que des voisins d'étage. D'énormes forces centrifuges sont ainsi à l'œuvre, exerçant leurs pouvoirs d'attraction et de compétition sur des universitaires souvent appelés à se transformer en individus entrepreneurs, évalués et promus selon des règles d'efficience et de partenariat qui ont tendance à banaliser les tâches ordinaires d'enseignement et de services à la collectivité, exercées par celles et ceux qu'on appelle de plus en plus des « enseignants et enseignantes ». Il en découle une homogénéisation supra-institutionnelle des profils et des objets de recherche, devenus interchangeable pour une bonne part, puisque largement formatés selon des référents externes communs. En 2019, la cohésion des équipes et des projets institutionnels est devenue un défi. Les appartenances et les fidélités institutionnelles aussi.

1969, 2019 : un monde sépare vraiment ces deux moments de la vie du département. Bien plus : les éléments de contexte qu'on essaie ici de cerner s'enracinent eux-mêmes dans des perspectives et des « allants de soi » qui sont ceux de deux états du *Zeitgeist*, cet environnement global, particulièrement déterminant et structurant, de toute *épistémè*.

1969. Nous sommes encore dans les « Sixties ». Ces années, où la croissance semblait devoir être illimitée, furent les années des grandes réingénieries sociales, de la scolarisation massive, de l'émancipation des Afro-Américains, de la libéralisation des mœurs sexuelles, de l'émergence de valeurs nouvelles – Mai 68, *Peace and Love*, les Beatles, Woodstock –, de l'accès de nombreux pays à la souveraineté, des aspirations égalitaires entre les sexes et les classes sociales, de la marche sur la Lune – 50 ans cette année même –, de l'affirmation des idées progressistes de gauche. Le Québec est lui-même en pleine montée du mouvement souverainiste, à la veille de la « crise d'Octobre », au cœur de ce qu'on considérait alors comme l'« entrée dans la modernité ».

2019 : nous sommes loin du monde de 1969, avec des préoccupations liées aux fissures du lien social, à la priorisation des itinéraires individuels, à l'éclatement et à la diversification des appartenances, au désenchantement vis-à-vis du politique et des institutions, aux métissages démographiques et culturels, aux inquiétudes identitaires, à la reconfiguration de la carte géoreligieuse, à l'éclatement des références éthiques, aux angoisses climatiques et environnementales, à la fluidité des identités de sexe et de genre et aux conflits commerciaux entre les économies géantes. Sans oublier la montée en puissance des droites et des extrêmes droites, les succès des approches populistes, la circulation massive des nouvelles et des « faits alternatifs », la prolifération et l'infiltration des réseaux sociaux, la cristallisation des nouvelles orthodoxies et de leurs censures, et jusqu'au ton des échanges entre chefs d'État⁶.

Dans ce genre d'épistémè, l'université elle-même est relativisée. Non seulement parce qu'elle devient maintenant une source de savoir parmi d'autres et qu'elle est traitée comme telle par les pouvoirs politiques et par de larges couches de la population, mais aussi parce que, vocation oblige, et malgré ses résolutions inégales de rompre avec les « grands récits » de la modernité, elle mise toujours sur des méthodes et des types de rigueur et de mémoire dont de plus en plus de gens semblent justement disposés à faire l'économie. Ce qui se passe est dès lors considérable. En fait, c'est le « ce qui va de soi » – c'est beaucoup cela, l'« esprit du temps » – dont le contenu change actuellement. Les générations montantes l'expriment à leur façon dans le quotidien de la vie universitaire quand, à propos de bien des questions débattues, elles s'interrogent sur la nature même des problèmes – « au fait, c'est quoi, le problème » ?

Il y aurait évidemment beaucoup à dire sur ces mutations. Restons-en ici à ces évocations impressionnistes, à seule fin de donner un peu de fond de scène aux instantanés qui nous occupent et aux différences profondes qu'on cherche à y identifier.

⁶ On peut penser que certains de ces traits se sont accentués et complexifiés depuis 2019. Et que d'autres ont émergé.

1969, 2019 : des enjeux de discernement

Les propos qui précèdent visaient à cerner quelque chose des univers dans lesquels se situent le moment initial et le moment actuel du département cinquantenaire. Les différences qui s'y révèlent sont particulièrement saisissantes et permettent de mesurer les énormes défis de discernement qui s'imposent à quiconque souhaite prendre des orientations porteuses. En rappelant brièvement les choix majeurs faits en 1969, on s'emploiera à repérer les choix qui se dessinent ou qui pourraient prendre corps, ceux qui sont déjà formulés ou esquissés dans des documents récents et ceux qui affleurent dans le traitement de différents dossiers et projets. La tâche est assurément téméraire, mais le cinquantenaire pourra être invoqué comme « circonstance atténuante ». On s'y risquera donc en privilégiant cinq rubriques : 1) l'approche du religieux ; 2) l'objet et le champ d'études ; 3) les disciplines et les méthodes ; 4) les défis de l'insertion professionnelle ; 5) le pilotage stratégique de la trajectoire institutionnelle.

L'approche du religieux

1969. Le département a clairement et explicitement opté pour l'étude non confessionnelle du religieux. Pour bien marquer la nouveauté de son approche par rapport aux théologies dominantes, il fait la promotion de l'appellation de « religiologie », le syntagme « sciences religieuses » étant alors particulièrement ambigu en milieu francophone, où, confirmé dans les documents canoniques et la gouvernance des congrégations romaines, il désignait couramment la théologie à l'usage des non-clercs, cela même que pratiquait depuis 1954 l'Institut supérieur de sciences religieuses de l'Université de Montréal. Réalisme politique obligeant sans doute, le nouveau département universitaire prit tout de même le nom de « Département de sciences religieuses », une appellation qui avait par ailleurs l'avantage de suggérer des parentés avec ce que les Français, dûment laïcs, pratiquaient depuis des décennies et aussi de faire miroir au sens anglo-saxon de l'épithète utilisée dans les

appellations environnantes de « *Religious Sciences* » et de « *Religious Studies* »⁷.

On entendait donc pratiquer un savoir sur la religion qui puisse s'appuyer sur des catégories propres au phénomène religieux, plutôt qu'empruntées à d'autres savoirs, constitués selon des logiques et des épistémologies autres et élaborés pour penser d'autres objets. On estimait que le phénomène religieux constitue un phénomène spécifique et que, à l'instar de la psychologie, de la sociologie, de la biologie, de la sexologie, de la criminologie, etc., il pourrait y avoir la religiologie, c'est-à-dire un savoir qui mettrait en œuvre des concepts descriptifs, heuristiques et explicatifs issus de l'objet religieux lui-même.

D'abord axée sur les religions les plus présentes au Québec et progressivement sur d'autres, l'approche religiologique s'est ainsi très tôt employée à construire un cadre conceptuel visant, par-delà les religions instituées, à analyser et à comprendre la nature et la dynamique propres du phénomène religieux globalement considéré. Et ce ne sera pas chose facile, comme en témoigne la saga de la création du doctorat, qui aura nécessité trois avis du Conseil des universités⁸. Comme en témoigneront aussi, au tournant des années 2000, les rapports de la Commission des universités sur les programmes au sujet des sciences des religions⁹.

Dès le départ, il apparut que la validité et la fécondité de cette approche religiologique autorisaient son utilisation pour l'interprétation de phénomènes culturels qui, sans s'afficher comme

⁷ Cela n'a tout de même pas empêché que, dans les années 1980, les programmes de baccalauréat et de maîtrise portent l'appellation de « religiologie » – en fait, jusqu'à ce que, en 1988, soit accordée l'autorisation d'offrir un doctorat, non pas en religiologie, mais en « sciences des religions », une appellation qui sera ensuite reprise dans le nom du département et de ses programmes.

⁸ En mai 1980 (*Avis 79.18*), en novembre 1982 (*Avis 82.4*) et en janvier 1987 (*Avis 86.10*).

⁹ Dans le secteur des sciences des religions et de la théologie, la Commission s'emploie à lisser les spécificités de la théologie et des sciences des religions et suggère pour l'UQAM de multiples partenariats. Voir le *Rapport de la sous-commission sur le secteur de la théologie et des sciences des religions*. Décembre 1997. Voir aussi, de la Commission elle-même, et dans des formulations d'allure moins incisive, le *Les programmes universitaires du secteur de la théologie et des sciences des religions*. Rapport # 4. Juin 1998, et *Les programmes du secteur Théologie et Sciences des religions. Mise à jour des données sur les programmes et suivi des recommandations de la CUP*. Rapport # 8. Juin 2002.

religieux, peuvent être compris comme porteurs d'une dynamique analogue. C'est ce qui a été, dès l'origine, au fondement des engagements du département dans de nombreuses explorations thématiques couvrant l'ensemble du champ culturel – des faits, des productions culturelles, des mouvements sociaux, des célébrations, des discours, etc. – et de leur structure religieuse ou crypto-religieuse¹⁰. On peut même observer que la religiologie, pourtant nettement née dans l'univers des religions, a très tôt été, dans les perceptions universitaires environnantes, associée à cette extension vers l'analyse du religieux dit « implicite » ou « silencieux » : certains s'amusait même à laisser entendre que, pour la religiologie, tout est religieux, sauf... les religions ! C'est aussi autour de cette perspective que s'est développée la thèse du « déplacement du sacré », selon laquelle, dans la mouvance des grands mouvements de sécularisation, le religieux « quitterait » les religions instituées pour prendre corps dans d'autres lieux d'expérience.

Le projet religiologique d'origine véhiculait ainsi une double signification. D'une part, la religiologie entendait désigner l'ensemble du champ de l'étude du religieux, selon une appellation promue par une évidente créativité locale, mais dont on a pu aussi noter quelques occurrences furtives (« *religiology* ») aux États-Unis et au Japon. Sa promotion devait marquer clairement la nouveauté de la posture non confessionnelle adoptée. On évoquait également ainsi des apparentements avec la *Religionswissenschaft*, cette approche scientifique surtout axée sur l'histoire des religions. D'autre part, par-delà la désignation du champ d'étude, le projet religiologique s'inscrivait d'emblée dans le sillage de phénoménologies du sacré et du religieux alors très influentes (Otto, Eliade, Van der Leeuw, Caillois et d'autres). En fait, était ainsi mise de l'avant une certaine théorie de la religion, appuyée sur des comparaisons et articulée autour de typologies spécifiques – sacré/profane, expérience du sacré, mythe/récit, rite, règle (les « 3 R »), transgression et gestion du sacré, etc. –, que l'on jugeait applicables aussi à l'interprétation de phénomènes non explicitement religieux et qui ont fait une bonne part de la marque de commerce de

¹⁰ Le contenu de la première décennie de parution de la revue *Religiologiques* (www.religiologiques.uqam.ca) donne une bonne idée de cet univers de préoccupations.

l'UQAM. Diversement selon les périodes, cette bipolarité du concept d'origine accompagnera l'histoire du département uqamien : la religiologie comme désignant la globalité du champ d'études et la religion comme désignant une théorie de la religion, particulière comme toutes les théories.

2019. L'engagement dans une approche du religieux affranchie de toute allégeance confessionnelle demeure évidemment central, même s'il va maintenant un peu de soi et même si les théologues et les théologiens s'y sont aussi « convertis » en grand nombre. La chose importante plus que le mot, on ne s'étonnera pas que la promotion de l'appellation de « religiologie » n'ait plus aujourd'hui l'importance qu'elle a pu avoir il y a cinquante ans. D'autant plus que, plus standard, l'appellation de « sciences des religions » convient finalement bien pour décrire les activités du département.

La religiologie demeure tout de même présente et non sans valeur mythique, surtout lorsqu'elle désigne globalement cette approche non confessionnelle du religieux et circonscrit un domaine d'études – un peu comme si le mot « religiologie » pouvait aussi être pratiquement synonyme de « sciences des religions ». Là où l'on peut percevoir une prise de distance par rapport au propos d'origine, c'est autour du contenu théorique spécifique que comportait et qu'a longtemps porté la religiologie. En 2019, le mot n'est pas renié et on tient pertinemment à ce que la revue du département porte toujours le titre de *Religiologiques* – une revue ne doit pas trop souvent changer de nom au cours d'un même siècle, n'est-ce pas ? Mais on ne s'offusque pas non plus de ce que, dans ses documents d'orientation et de promotion, le département mobilise très peu le concept. Manifestement parce que la théorie spécifique du religieux qui y était véhiculée n'est maintenant pas la référence obligée, mais plus encore parce que la pluralité, souhaitée dès l'origine, est maintenant évidente : c'est l'objet d'étude, et non une approche particulière, qui constitue la référence commune. Le discours départemental actuel n'est pas pour autant sous le signe de la rupture à cet égard. Mais il est clair que, ni comme manifestation d'un positionnement non confessionnel dans un environnement confessionnel, ni comme label d'une théorie particulière du religieux, la religiologie n'est maintenant plus au centre de quelque bannière militante. Elle est toujours présente, mais elle est nettement devenue plurielle, comme en témoigne l'actuel appel à candidatures

pour un poste en « théories de la religion » – notons le pluriel et l'absence de mention spéciale de la religiologie.

L'objet et le champ d'études

L'approche départementale s'institua d'emblée comme une entreprise à plusieurs volets. On le voit par l'identification, faite dès le début, de trois champs prioritaires d'investigation : les religions du monde, la tradition judéo-chrétienne et la religion au Québec, auxquels s'ajouta bientôt le champ « éthique et religion ».

Le champ des « religions du monde » allait assurer un élargissement de l'objet lui-même, à l'époque vraisemblablement commandé par les impératifs du déploiement de l'approche religiologique davantage que par la diversité des religions présentes dans la société d'ici : cette approche à visées comparatistes et englobantes l'exigeait assurément. Notons que les traditions autochtones y ont figuré tôt. Pour sa part, le champ de la tradition judéo-chrétienne s'imposait de lui-même, autant par évidence occidentale, nord-américaine et québécoise que par affinité de source avec la thèse religiologique, dont les catégories étaient visiblement issues de marqueurs juifs et chrétiens. Quant au champ de la religion au Québec, il s'inscrivait d'emblée dans le projet général d'enracinement de la nouvelle université et découpait un champ alors peu couvert, mais demandé comme tout ce qui pouvait permettre la compréhension d'une société en voie d'affranchissement et d'affirmation. On y incluait l'étude de phénomènes et de mouvements socioculturels plus ou moins directement liés au religieux. S'ajouta très tôt le champ « éthique et religion », un domaine à portée praxéologique évidente et dont, dans la mouvance de la mission de formation des maîtres constitutive de l'Université du Québec, on perçut très tôt l'importance et la fécondité pour l'évolution des programmes scolaires et le développement d'un « enseignement moral » dégagé des croyances et des allégeances religieuses.

S'agissant de l'objet et du champ d'études, l'instantané de 2019 invite d'emblée à repérer des choix et des orientations qui vont tous nettement dans le sens de la diversification. Du côté des traditions religieuses, on note que la volonté d'enracinement occidental et québécois soutient toujours l'opportunité d'une solide prise en

considération de la tradition judéo-chrétienne : les enseignements offerts et les champs de recherche en témoignent toujours, comme aussi la fréquentation étudiante. Ce qui est nouveau par rapport à 1969, c'est l'importante extension du regard vers d'autres traditions, une extension commandée autant par l'évolution de la carte géoreligieuse que par la diversification de la présence des religions au Québec même, l'une et l'autre se reflétant d'ailleurs dans la composition des populations étudiantes elles-mêmes. Ainsi, en plus d'avoir sensiblement renforcé et dynamisé l'étude des traditions autochtones du nord et du sud, le département de 2019 est solidement engagé dans l'étude de l'islam et des religions de l'Inde et du sud asiatique. On s'y intéresse aussi aux liens nouveaux entre ces « traditions religieuses du monde » et leur présence dans le Québec d'aujourd'hui, notamment dans les diverses diasporas. Diversification des objets et liens avec la société québécoise : une manière 2019 d'affirmer les intérêts exprimés en 1969.

Pour ce qui est de l'étude des faits et des mouvements culturels lus à travers les catégories de la religiologie, on observe aussi que les choses se présentent différemment en 2019. Sans rompre avec la thèse du déplacement du religieux, mais sans s'y référer systématiquement, l'intérêt est maintenant davantage centré sur le potentiel de structuration symbolique des productions et faits étudiés, ce en quoi ceux-ci peuvent justement être rapprochés du religieux : moins une lecture « religieuse » de phénomènes apparemment non religieux qu'une lecture croisée de faits qui s'enracineraient dans un même dynamisme de symbolisation. Peut-on estimer que parler d'un déplacement du regard dirait maintenant mieux les choses que de parler d'un déplacement du religieux ?

Dans les discernements en cours pointe aussi une autre façon d'envisager le religieux dans les liens étroits que celui-ci noue et entretient avec des phénomènes essentiellement multidimensionnels. Se découpe dès lors des tâches d'analyse qui identifient le religieux comme une dimension – expressive, justificative, axiologique, politique, éthique même – de phénomènes sociaux et culturels complexes. L'intérêt toujours exprimé pour l'étude de la culture place ainsi le département dans la mouvance et le circuit des « études culturelles ».

À propos de ces deux volets majeurs du champ d'études du département, la situation actuelle est visiblement marquée par

l'accroissement et la diversification des objets étudiés, en particulier des traditions religieuses elles-mêmes. Manifestation éloquente à la fois d'évolution et de continuité avec la religiologie des origines, mais sans le mot, la toute récente mise à jour du programme de baccalauréat en sciences des religions regroupe les contenus autour de deux blocs d'activités : un bloc intitulé « le fait religieux dans le monde » ; et un bloc intitulé « la culture et son potentiel de symbolisation ». Le *Plan stratégique 2017-2022* du département va dans le même sens en décrivant ainsi les champs d'enseignement et de recherche du département : « le fait religieux au Québec et dans le monde », « les productions culturelles et leur potentiel de structuration symbolique ».

Les disciplines et les méthodes

S'agissant des disciplines et des méthodes, la situation de 2019 est aussi caractérisée par une nette accentuation de la diversité des voies pratiquées. Histoire, philologie, exégèse, sociologie, anthropologie, philosophie, psychologie, psychanalyse, sémiotique, études féministes, socioanthropologie, Cultural Studies se côtoient, se confortent, se croisent, sans référence régulatrice à quelque norme disciplinaire. Ce qui réunit et polarise ces diverses approches, c'est l'objet commun : le religieux, entendu selon une acception large et inclusive, là où se tisse l'écheveau des croyances, des ritualités, des comportements, des constructions sociales et politiques, tout cela que les descriptions officielles des programmes identifient comme le fait religieux de commune renommée et l'ensemble des productions sociales et culturelles à forte teneur de structuration symbolique. Cette diversité disciplinaire se reflète dans l'éventail des méthodes et des techniques d'investigation : analyse documentaire, critique textuelle, modélisation conceptuelle, histoire, enquêtes de terrain, observation participante, statistiques, etc.

Trois traits émergents s'affirment à cet égard, dans lesquels semble prendre corps le discernement actuel du département. Le premier de ces traits, c'est le développement, en volume et en importance, des modes d'investigation sur le terrain, ainsi qu'en témoigne le nombre croissant des projets de maîtrise et de doctorat axés sur l'observation et l'analyse de phénomènes culturellement et socialement situés. En 1969, il y avait un évident souci d'ancrage

socioculturel, mais l'adoption systématique des méthodes et techniques pratiquées, notamment en sociologie et en anthropologie, marque un accent plus récent, qui se traduit maintenant explicitement dans la pratique et le discours institutionnels.

Un deuxième trait, d'ailleurs non sans lien avec le premier, s'affirme autour d'un intérêt croissant pour ce qui, dans les phénomènes étudiés, appartient à l'expérience concrètement vécue par les individus et par les groupes. Syncrétiste ou fortement identifié, adapté ou doctrinalement conforme, le « vécu religieux » constitue un objet d'étude jugé pertinent, révélateur et instructif sur le fond des choses – quelque chose qui n'est pas sans lien avec les approches centrées sur la « religion ordinaire » et sur ce que celle-ci change et produit dans la vie des gens qui s'en prévalent, par-delà toute considération critique proprement doctrinale ou institutionnelle. Il ne s'agit pas là d'un choix exclusif, dans la mesure où la dimension doctrinale demeure déterminante pour la compréhension du discours religieux. Par rapport à 1969, cependant, cet accent sur le vécu est nouveau par son importance et sa systématisation.

Un troisième trait s'affirme aussi autour de l'émergence des analyses du religieux qui s'inscrivent dans les grandes perspectives engagées de l'heure. On pense ici surtout aux percées des études féministes et des analyses de type postcolonial. Enracinés en cela dans une tradition universitaire déjà bien implantée dans les sciences humaines, pour lesquelles, s'il doit être étudié, le réel est aussi à changer, plusieurs travaux réalisés au département ont, plus ou moins fortement affirmées, des préoccupations pour le changement social et culturel. Déjà bien engagée du côté des études féministes, où enseignements et travaux de recherche continuent de se déployer avec constance – à l'UQAM, les sciences des religions ont été et sont toujours parmi les fers de lance en études féministes –, l'émergence vigoureuse des travaux en anthropologie, notamment en contextes autochtones, laisse aussi poindre une évidente préoccupation d'affirmation et de promotion en partenariat.

La dimension praxéologique et professionnelle

Comme bon nombre de secteurs de formation universitaire, les sciences des religions sont aux prises avec des impératifs plus ou moins poussés de professionnalisation. La demande étudiante et sociale n'est pas nouvelle à cet égard et il n'est pas rare d'entendre que, même en sciences humaines, il n'y a rien de saugrenu à se préoccuper des insertions concrètes auxquelles ces formations peuvent conduire. Les gens issus de milieux économiquement modestes sentent généralement cela d'emblée et l'accueil de cette préoccupation n'a rien d'une marchandisation de l'université.

Insertions concrètes : qu'est-ce à dire ? Il y a évidemment la préparation à l'enseignement supérieur. Il y a les débouchés liés à la formation des maîtres du système scolaire, un champ de formation où le département a longtemps été engagé en vue de l'enseignement moral et de l'enseignement moral et religieux, pour un temps aussi en vue de l'« animation de la vie spirituelle et de l'engagement communautaire » dans les écoles et, au cours des dix dernières années, en vue de l'enseignement en Éthique et culture religieuse. Le département est aussi engagé dans les études sur la mort, où les questions de fond trouvent leurs prolongements dans les modes d'intervention auprès des personnes faisant face à une mort prochaine.

Mais il y a plus. D'autres types d'intervention professionnelle peuvent trouver en sciences des religions des outils d'interprétation et d'intervention appropriés, comme c'est le cas, par exemple, du vaste secteur des « soins spirituels », revenu tout récemment dans l'actualité. Il apparaît aussi de plus en plus souhaité et fécond d'investir le savoir sur le religieux dans les lieux et les champs de pratique qui, d'une manière ou d'une autre, traitent de situations où le religieux est engagé. C'est le cas de nombreux organismes de services publics et communautaires intervenant dans des champs comme l'immigration, l'insertion sociale, le dialogue interculturel. Et c'est sans parler des vastes domaines du journalisme et des relations internationales. On retrouve déjà des diplômés en sciences des religions dans tous ces secteurs. On observe aussi l'inscription à des cours de sciences des religions d'étudiant.e.s provenant d'un large éventail de secteurs disciplinaires, justement soucieux de parfaire leurs connaissances et leurs repères d'intervention.

En fait, ce qui est ici en cause, c'est la portée praxéologique des sciences des religions. Le département en est préoccupé depuis plusieurs années, comme en témoignent sa planification stratégique 2017–2022 et les ouvertures vers la pratique inscrites dans la version récemment renouvelée du programme de baccalauréat en sciences des religions.

Le pilotage stratégique

Enfin, quelque chose doit être dit du pilotage stratégique de la trajectoire institutionnelle et interinstitutionnelle du département, car lui aussi comporte d'imposants défis stratégiques et, dès lors, d'importantes exigences de discernement.

En 1969, il s'agissait essentiellement d'exister, de pouvoir se développer et d'être reconnu comme différent. Faiblesse et force tout à la fois : faiblesse du nombre, des moyens et de la nouveauté ; force de la conviction, de l'élan institutionnel, de la réalité des besoins et, tout aussi bien, force de la nouveauté. On ne parcourra pas ici le cheminement du département cinquantenaire, mais il y aurait éventuellement beaucoup à dire sur les hauts et les bas d'un itinéraire qui, en son sein même, à l'échelle institutionnelle comme à celle de l'échiquier universitaire québécois, a été celui d'un département de petite taille, fragile par la force des choses et engagé dans des voies peu fréquentées. Les faits s'imposent de toute façon : en 2019, le département est là, bien campé, présent, actif, entreprenant, confiant dans ses approches. Les discernements faits en 1969 auront donc été essentiellement les bons ; ceux qui ont suivi, visiblement aussi.

Beaucoup de choses ne sont pourtant plus les mêmes. Jadis entouré – encerclé, disait-on – par la théologie dominante et triomphante, parfois regardé de haut, le département est aujourd'hui tout aussi entouré, mais dorénavant par une multitude de gens qui ne demandent pas mieux que de faire comme lui ! En dehors même du champ spécifique de l'étude du religieux, on observe que beaucoup de lieux disciplinaires s'intéressent aux religions et au religieux. Même le monde de la politique s'y risque parfois, qui se préoccupe des dangers de la radicalisation tout autant que des impératifs du « vivre-ensemble » et de la paix sociale. On ne minimisera pas pour autant que, dans beaucoup de milieux, les politiques comme les autres, les blessures d'un passé religieux pénible sont loin d'être

cicatrisées et semblent en inciter à souhaiter « cacher ce religieux que l'on ne saurait voir ».

Cette conjoncture nouvelle entraîne des défis inédits. Tout indique qu'on s'affirmera de moins en moins par la différence de l'objet et des approches. Joueront sûrement de plus en plus des facteurs plus globaux de « concurrence », comme le pouvoir relatif d'attraction institutionnelle – et donc le recrutement et la rétention des étudiantes et étudiants –, l'accès aux moyens d'action et de financement – et donc la participation aux programmes de la recherche subventionnée, voire aux sources de la philanthropie –, la vitalité scientifique et pédagogique – et donc la capacité de s'investir dans des questions et des enjeux qui comptent par leur pertinence scientifique et socioculturelle et par leur potentiel d'approfondissement. 1969, 2019 : les environnements ont bien changé et, praxéologie oblige, solliciteront donc, autrement mais aussi fortement, les capacités de discernement du département.

Épilogue

Plus on s'avance sur cette voie prospective, plus on peut avoir l'impression de s'aventurer sur des glaces minces. C'est que, si la lecture de 1969 peut compter sur l'appui des faits et du recul, il est plus téméraire de vouloir saisir les vecteurs de sens d'un présent qui est en train de se faire et dans lequel nous nous faisons nous-mêmes. Des points de repère demeurent, cependant, comme des atouts ou même des garanties de bon discernement et de réussite sur lesquels ce département peut compter pour la suite de son périple. On en retiendra deux, en guise d'« envoi » d'anniversaire.

D'abord, la cohésion et le dynamisme interne de l'équipe en place, ses compétences, sa capacité de travailler dans l'interaction et l'harmonie, dans la convivialité même, autour d'une vision partagée de ses objets de savoir et d'intervention, voire de sa propre et nécessaire diversité. Cohésion et dynamisme scientifiques, convergence des investissements, qualité des relations humaines : il y a là, bien plus qu'une recette, un point de ralliement et un programme d'action porteurs d'avenir.

Au cœur de cette cohésion – et ce sera le deuxième atout à souligner pour terminer –, un projet central demeure et doit demeurer : celui d'une action concertée et systématique pour assurer

la qualité de la formation offerte. En ces temps d'individualisme et de dispersion des pratiques universitaires, il n'est pas superflu de pointer le projet fondamental de formation comme axe rassembleur, de portée aussi essentielle que la cohésion scientifique elle-même. Proposer aux étudiantes et aux étudiants un projet de formation cohérent, équilibré, scientifiquement solide, culturellement pertinent, historiquement enraciné, professionnellement mobilisable, et les associer à sa réalisation ; garder le cap sur des « profils de sortie » qui, soit dit sans jeu de mots, permettent d'entrer avec compétence dans un domaine de savoir et d'intervention : il y a là, pour le travail quotidien comme pour l'ensemble du projet scientifique, un foyer de rassemblement assurément porteur d'avenir.

Bon anniversaire ! Et bonne suite !

Abstract : 1969, 2019 : these two moments on the path of the Department of Religious Studies are presented as snapshots, focusing on differences and departures than rather than on transitions and evolutions. First, the major features of the facts and the thinkable that underlie both of these moments are described and examined with regards to the sociocultural situation of that which is religious, the legal-institutional frameworks and the dominant epistemological paradigms. Archaeology calling prospective, we attempt to identify discernment issues which, in both of these moments, have been and could be linked to this scientific adventure. The identification of these issues revolves around the religiological approach, the determination of the object of study, the practice of various disciplines and the methods, the professional scope of training, the strategic management of the institutional trajectory. We conclude with anniversary greetings.

Keywords : Religious Studies, religiology, theology, university, UQAM, Quiet Revolution, denominationalism, secularism
